

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2019-111 en date du 19 JUIN 2019
Portant sur le financement des déploiements FTTH supplémentaires
Par le Syndicat Mixte DORSAL**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 63

Présents : 53	Votants : 58	POUR : 58
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 58	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, LONGCHAMBON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, MONTEIL, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, BONDIEU, GIRAUD LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM., PEROCHE à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER F à ROULLAND, WELZER à VENTENAT, SEBENNE à BARBAUD.

Excusés : MM., VERDIER, RAILLARD, TOURNAUD, DECHAUD, CHAUMETON,

Secrétaire de séance : Monsieur Guy FONTVIELLE

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

Dans le cadre du déploiement du 100% FTTH en 2024 sur le territoire de la Creuse, le Syndicat Mixte DORSAL sollicite un accord de principe pour un emprunt correspondant à l'intégralité de la part de financement incombant aux EPCI et au Département, déduction faite des autres subventions publiques.

Le remboursement des annuités d'emprunt par DORSAL jusqu'à perception de redevances suffisantes de la part de la SPL (Société Publique Locale) Nouvelle Aquitaine très haut débit, est réparti à 50/50 entre le Département et les EPCI, dont le coût global est proratisé au nombre de prises FTTH à réaliser.

Le nombre de prises concernées sur le département de la Creuse est de 50 614. Pour notre territoire, le déploiement supplémentaire concerne 7 629 prises pour un montant de 452 000 € à rembourser sur 5 années à raison d'un peu plus de 90 000 € par an.

Le Conseil Départemental propose aux EPCI de les accompagner dans ce financement par une avance remboursable sur 24 ans pour couvrir la part de financement qui leur incombe leur permettant ainsi de l'étaler dans le temps plutôt que de la supporter sur 5 exercices budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20190619-2019-111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Ci-dessous, présentation des flux annuels correspondants

Répartition remboursement annuités DORSAL par EPCI	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025
CC Marche et Combraille en Aquitaine	452	90	90	90	90	90
Intérêts	241	48	48	48	48	48
Capital	211	42	42	42	42	42

Flux avances CD par EPCI	Cumul	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
CC Marche et Combraille en Aquitaine														
Versement avances remboursable CD	452	90	90	90	90	90	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement avance CD	452	-	5	9	14	18	23	23	23	23	23	23	23	23

	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	23	23	23	23	23	23	23	23	18	14	9	5	-

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'accord de principe pour un emprunt porté par DORSAL correspondant à l'intégralité de la part de financement incombant aux EPCI et au Conseil Départemental, déduction faite des autres subventions publiques,
- Sollicite l'accompagnement du Conseil Départemental via l'octroi d'une avance remboursable sur 24 ans au vu des modalités reprises ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} juillet 2019

Pour copie conforme, le 1^{er} juillet 2019

Le Président,
Pierre DESARMIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20190619-2019-111-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019